HAPPY RUN

AUTORISATION PARENTALE/DECHARGE DE RESPONSABILITE POUR MINEUR

Je soussigné(e), M. / Mme …….....

Domicilié(e) .....

Représentant légal de l'enfant mineur : .....

Né(e) le .....à .....

Numéro de téléphone auquel je suis joignable : ..../...../...../...../...../

Pour les enfants mineurs âgés de 3 ans à 6 ans au jour de la manifestation ne pourront participer qu'au parcours libre en présence des parents ou accompagnateurs.

Si l'enfant mineur est âgé de 7 ans à 12 ans au jour de la manifestation sportive HAPPY RUN autorise Monsieur ou Madame..... pour accompagner mon fils/ma fille ..... pour participer à ses côtés à la HAPPY RUN qui se déroulera le Dimanche 23 Juin 2019 au Parc François Mitterrand à BRIE COMTE ROBERT.

Si l'enfant mineur est âgé de 13 ans à 18 ans au jour de la manifestation sportive HAPPY RUN autorise mon fils/ma fille à participer seul(e) à la HAPPY RUN qui se déroulera le Dimanche 23 Juin 2019 au Parc François Mitterrand à BRIE COMTE ROBERT.

Je déclare :

- Reconnaitre que l'état de santé de mon enfant est compatible avec la course HAPPY RUN.

- Décharger de toute responsabilité la ville de BRIE COMTE ROBERT, organisateur de la HAPPY RUN, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toutes dégradations des sites pouvant lui être imputées.

- Renoncer également dès aujourd'hui à faire valoir, toute revendication de quelque nature qu'elles soient, et notamment en cas d'accident, blessures, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant pendant la HAPPY RUN, dans le cadre de la participation de mon enfant à la manifestation.

- Avoir souscrit à cet effet, une assurance responsabilité civile et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelque nature qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

- M'engager à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre la ville de BRIE COMTE ROBERT.

- Autoriser tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et /ou prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de mon enfant.

- Reconnaître que la ville de BRIE COMTE ROBERT décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

- Autoriser expressément les organisateurs ou leurs ayants-droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire le nom, l'image, la voix et la prestation sportive de mon enfant dans le cadre de la HAPPY RUN en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, pour 5 ans à compter de la date de signature des présentes.

- Reconnaître que la présente autorisation est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse participer à la HAPPY RUN.

Fait à ……,

Le……/……/……

Signature :